

Congés de Formation Professionnelle

Le Groupe de Travail s'est tenu le 19/03/2013. Tout d'abord un bilan chiffré global puis détaillé par corps. Pour l'année 2013/2014, 484 mois ont été répartis contre 485 en 2012/2013. Cependant le nombre de congés initiaux a augmenté (466 mois contre 389 l'an dernier) dû au fait que les demandes de prolongation se sont effondrées (18 cette année contre 96 l'an dernier).

656 collègues ont effectué une demande, 594 ont été jugées recevables. Aucun PEGC et aucun Maître-Auxiliaire n'ont déposé de dossier.

	Nombre de mois attribués (2013/2014)	Nombre de collègues bénéficiaires (2013/2014)	Nombre de collègues sur liste complémentaire (2013/2014)	Nombre de collègues en prolongation (2013/2014)
Agrégés	45	6	6	1
Certifiés	319	36	10	2
Contractuels CDI - MA	10	1	1 - 0	0
COPsy	6	1	0	0
CPE	10	1	2	0
PEPS	20	2	3	0
PLP	56	6	6	2

Le premier critère utilisé pour établir le classement des demandes est le nombre de demandes antérieures. Le contingent alloué à l'académie est très faible par rapport à la demande. En conséquence le nombre de demandes antérieures nécessaires pour l'obtention d'un congé devient extravagant pour certains corps. Ainsi pour les certifiés, impossible d'obtenir ce précieux congé avant un minimum de six ans (voir ci-dessous).

Agrégés	Certifiés	Contractuels en CDI	CPE	Professeurs d'EPS	PLP
4 ans	6 ans	1 an	4 ans	4 ans	3 ans

Comment établir un projet sérieux avec un horizon de mise en oeuvre aussi lointain ? La question de l'absence de formation aux concours internes et réservés est posée. Elle devra trouver réponse avec la création des ESPE en relation avec les universités.

Pour le SE-UNSA, la formation professionnelle doit bénéficier de moyens supplémentaires. Peut-être aussi faudra-t-il imaginer de nouveaux critères qui permettront d'augmenter le nombre de bénéficiaires du congé de formation. Il n'est pas acceptable que certains collègues se trouvent réduits à envisager d'autofinancer tout ou partie de leur formation en ayant recours au temps partiel voire à la disponibilité.

Dates importantes à retenir

JUIN

- 28 - Date limite des demandes des révisions d'affectations

Si après les résultats du mouvement intra, vous souhaitez faire une demande de révision d'affectation, nous contacter absolument dans la semaine du 24 au 28 juin.

JUILLET

- A partir du 11 juillet - Traitement des demandes de révisions d'affectations
- Affectations des TZR sur postes vacants, BMP et suppléances
- Affectations des contractuels (CDD et CDI) pour les disciplines de LP
- 15 (12h) au 17 (12h) - Ouverture de SAVA (Serveur Académique des Voeux d'Affectations) pour formulation des voeux pour les stagiaires et lauréats des concours réservés et examens professionnalisés affectés dans l'académie de Bordeaux.
- 19 - G.T. Révisions d'affectations
- G.T. Affectations des fonctionnaires stagiaires et lauréats des concours réservés et examens professionnalisés
- du 22 au 26 - Affectations des CAE (Contractuels Admissibles Enseignants), admissibles de la session 2013-2

AOÛT

- du 19 au 24 - Poursuite des affectations des TZR, CDI et CDD, et si besoin des révisions d'affectations
- 27 après-midi - G.T. affectations des TZR et révisions d'affectations éventuelles

Affectation des stagiaires rentrée 2013

L'académie de Bordeaux devrait accueillir à la rentrée prochaine 450 stagiaires issus des concours externes et internes et 120 stagiaires lauréats des concours réservés et examens professionnalisés.

Vous venez d'être admis à l'un des concours du second degré. Vous connaissez quelqu'un dans ce cas et vous souhaitez l'aider ou l'informer. Alors les lignes qui suivent vous concernent particulièrement.

Les premières étapes concernant l'affectation des stagiaires 2013/2014 se jouent maintenant, le SE-UNSA est là pour les renseigner et les guider dans leurs démarches.



Dates importantes :

- Saisie des vœux académiques sur SIAL (site du ministère de l'Education Nationale) : **2 mai au 16 juin 2013**
- Envoi des pièces justificatives, date limite : **21 juin 2013**
- Date limite de mariage ou PACS : **1^{er} juillet 2013**

La circulaire ministérielle est parue au B.O. du 16 avril 2013 :

Calendrier, barème, bonifications, pièces justificatives, modalités de report de stage, procédures d'extension...

Des raisons pour nous contacter :

- Informations
- Conseils
- Suivi syndical du dossier et de l'affectation
- En septembre, calcul du reclassement le cas échéant



Le SE-UNSA, un syndicat avec des élus dans tous les corps d'enseignement et d'éducation :

Dans l'académie de Bordeaux, une équipe aux côtés des stagiaires pour les aider dans leurs démarches afin de garantir leurs droits.

Une collègue spécialisée dans cette mission : **Catherine AMBEAU**, responsable académique "jeunes enseignants".

Les élus :

Certifiés : Evelyne FAUGEROLLE, Patricia ESCAPIL, Laurence NAUMOT, Vincent FAUVEL
PLP : Abderrahim EL MOUAHID, Sylvie BERGEON, Alain BROUSSE, Fouzia ZNOUBA
CPE : Frédéric MARCHAND, Laurence GATINEAU, Christophe NOWACZECK, Sandrine MALET
PEPS : Jean François GARRIC, Patrick EUSEPI

Selon les corps et les disciplines, résultats de l'académie d'affectation entre le 5 et 12 juillet.

Si le stagiaire est affecté dans l'académie de Bordeaux :

- Formulation des vœux sur SAVA (site du rectorat de Bordeaux) du **15 juillet (12h) au 17 juillet (12h)**.
- Groupe de Travail auquel nous participons pour les affectations des stagiaires (tous concours) **le 19 juillet**.

Toutes informations sur le site académique du SE-UNSA : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>

- calendrier précis
- circulaire ministérielle
- fiche de suivi syndical à compléter
- implantations des postes stagiaires sur l'académie de Bordeaux (<http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article637>)

Unsa

Communiqué de presse de l'UNSA

Après le rapport Moreau des clarifications sont maintenant nécessaires

L'UNSA a pris connaissance du contenu précis du rapport Moreau et des pistes d'action qu'il ouvre concernant notre système de retraites. Ce document, qui n'a valeur que de contribution, apporte des précisions utiles et a le mérite d'établir une problématique générale dans un dossier techniquement complexe et socialement fondamental.

L'UNSA note que **plusieurs de ses préoccupations sont reprises dans le rapport, notamment quant à des situations d'inégalités qui nécessitent compensation. C'est par exemple le cas de la pénibilité ou de la prise en compte des jeunes actifs sur lesquels sont proposées des pistes intéressantes correspondant à ses revendications. L'évocation par le rapport des différents leviers d'action sur notre système de retraite permet d'en apprécier les effets budgétaires potentiels mais aussi des contre-effets négatifs ravageurs sur l'emploi ou le pouvoir d'achat. Cela plaide pour des solutions allant vers une combinaison de mesures répartissant mieux l'effort tout en protégeant les plus faibles.**

Le réalisme doit, pour l'UNSA, être au rendez-vous. Les caractéristiques propres aux différents régimes ne peuvent ainsi être ignorées, ce qui interdit de plaquer artificiellement tout critère de l'un sur le fonctionnement de l'autre. A ce titre, concernant la Fonction publique, le rapport Moreau indique que la règle actuelle, si elle n'avantage pas les fonctionnaires en termes de taux de remplacement, nuit à la compréhension que peut en avoir l'opinion. Pour l'UNSA, ce dernier argument n'est pas recevable. Dans un système dépourvu de retraites complémentaires obligatoires et où les primes, que beaucoup ne touchent pas, n'ouvrent pas droit à pension, l'allongement de la période de référence baisserait lourdement le montant des pensions. Ce serait inacceptable. Pour l'UNSA, le maintien du calcul sur les six derniers mois d'activité est clairement le plus équitable.

Reste qu'un rapport n'est pas une décision. Après l'étape de la Conférence Sociale des 20 et 21 juin, la concertation en juillet nécessitera de sortir des ambiguïtés. Le gouvernement assumera ensuite ses responsabilités en annonçant ses choix sous la forme d'un projet de loi vers la mi-septembre.

Dans cette période, l'UNSA dira quelles sont ses approches et ses revendications, avec une priorité absolue au maintien des principes de solidarité du système par répartition. Elle rappellera :

- que l'on ne résoudra rien des difficultés de notre système de retraite si l'on commence à diviser et opposer des catégories de salariés ou des générations entre elles ;
- qu'à contrario, et c'est la base même de notre système de retraite, c'est par des efforts solidaires de tous que passera sa pérennisation ;
- que le caractère socialement juste et équitablement réparti des efforts à fournir conditionnera leur compréhension et leur acceptation par la majorité des salariés et de nos concitoyens.

Bonnes vacances à toutes et à tous.